

*Bulletin de
l'Association
familiale Schaetzen*





Association Familiale Schaetzen

Association de fait depuis le 2 janvier 1949,
asbl depuis le 28 août 1990.

Conseil d'administration

Présidents d'honneur : Chevalier Hubert de Schaetzen van Brienens
Chevalier Gérard de Schaetzen

Président : Baron Ghislain de Schaetzen

Membres : Chevalier Christian de Schaetzen van Brienens,
Chevalier Nicolas de Schaetzen van Brienens,
Baronne Serge Fallon, née Valérie de Schaetzen van Brienens,
Chevalier Patrice de Schaetzen de Schaetzenhoff,
Baronne Jean de Carrière le Berger Carrière, née Vinciane de
Schaetzen de Schaetzenhoff,
Chevaliers Charles, Frédéric et Emmanuel de Schaetzen,

Adresse de contact : Baron Ghislain de Schaetzen
Rue Fond del Mé 13 – 1370 MELIN - Tél : 010/81.56.29.
E-mail : notaris.deschaetzen@skynet.be

Trésorier : Chevalier François-Louis de Schaetzen.

Responsables des commissions

Entraide :
Histoire & Culture : Mademoiselle Nadine de Schaetzen
Assemblée annuelle : Baron Ghislain de Schaetzen

Bulletin familial

Rédacteur en Chef Honoraire :
Chevalier Marc de Schaetzen.

Comité de rédaction

Chevalier (Vincent) de Schaetzen, Mademoiselle Nadine de Schaetzen
Madame Emmanuel de Schaetzen - **E-mail** : aedeschaetzen@gmail.com
Monsieur Frédéric Harou, Mademoiselle Christine de Schaetzen.

Editeur responsable

Chevalier Jean-Louis de Schaetzen van Brienens :
Av. du Pesage 125, Bte 7 – 1050 Bruxelles – Tél. : 02/648.87.79.
E-mail : jl-deschaetzen@scarlet.be

Compte bancaire pour le bulletin :

Prix du bulletin : 10 € le numéro payable au 678-2205177-97 «Asbl Schaetzen»

EDITORIAL

Chères Cousines,
Chers Cousins,

Pour réaliser ce numéro, le Comité de rédaction avait songé à un «spécial santé» car, depuis notre aïeul collatéral Jean-Materne, et surtout parmi la gent féminine, plusieurs ont embrassé des carrières telles que la médecine, les sciences vétérinaires, la kinésithérapie ou bien sont devenues infirmières.

Nos jeunes assermentés d'Hippocrate, n'ont pas pu nous fournir d'article car ils travaillent énormément. Cousin Hubert a fourbi sa plus belle plume pour nous parler de cet aïeul ainsi que des vaillants nonagénaires de notre famille et Caroline de son côté, a interviewé Véronique Amand sur son métier d'infirmière.

Ironie de l'Histoire, Laurence, à l'instar de Jean-Materne, a viré sa cuti : de vétérinaire, elle est passée clerc de notaire et tout récemment, a été élue présidente de la Basoche.

Nous avons le plaisir de vous faire part d'autres expériences passionnantes : celle de Laurence, fille d'Inès, à l'ONU, celle de Michel qui nous fait découvrir les coulisses d'un festival de film et Christine qui nous parle de l'architecture et du design Belges au temps de l'expo 58.

Bonne lecture !

Notez bien dans vos agendas : notre prochaine assemblée générale du **mois de septembre** aura lieu dans le beau pays de l'Entre-Sambre-et-Meuse, plus précisément aux étangs de Virelles où une journée sera organisée entre autres pour les enfants sous l'égide de Roland. Des informations plus détaillées vous seront communiquées dans le prochain bulletin... pour lequel nous serons ravis de recevoir des articles, spécialement de notre belle jeunesse.

Pour le Comité de rédaction,
Jean-Louis de Schaetzen van Brienem

SOMMAIRE

EDITORIAL

- par Jean-Louis de Schaetzen van Brienem. p. 1.

ACTUALITÉ FAMILIALE

- **Mot du Président**, par Ghislain de Schaetzen. p. 4.

ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX

NAISSANCES p. 9.

MARIAGES p. 10.

TEMPS PASSÉ

- Introduction à l'article "Soins de santé",
 - par Hubert de Schaetzen van Brienem. p. 11.
- Exemples de longévité dans notre famille,
 - par Hubert de Schaetzen van Brienem p. 13.
- Les premiers jours du Tribunal de Tongres,
 - par Hubert de Schaetzen van Brienem. p. 16.

TEMPS PRÉSENT

- Interview de Véronique Amand de Mendieta,
 - par Caroline de Schaetzen van Brienem. p. 17.
- Expérience à l'O.N.U.,
 - par Laurence de l'Escaille de Lier. p. 22.
- Belgique 58,
 - par Christine de Schaetzen. p. 25.
- Les coulisses d'un festival de films,
 - par Michel de Schaetzen. p. 31.

REVUE DE PRESSE

- Glané pour vous,
 - par Frédéric Harou. p. 34.

- La Basoche,
 - Interview de Laurence de Schaetzen van Brienem. p. 36.

DEVINETTE

p. 41.

* * * *

MOT DU PRÉSIDENT

par Ghislain.

**Assemblée de l'Association de la famille de Schaetzen,
le 9 septembre 2007 à Lillois.**

Je déclare ouverte la 58^{ième} Assemblée Générale de notre Association de famille.

Je voudrais remercier tout spécialement Michel et Marie-Magdeleine ainsi que leurs enfants, de nous recevoir aujourd'hui chez eux, dans cette belle région du Brabant Wallon, et cela de leur propre initiative !

Merci à eux et puis-je vous demander de bien vouloir les applaudir chaleureusement.

Je remercie également le RP Ponet qui est Chapelain de l' Ordre de Malte et qui s'est spécialement déplacé de Hasselt, d'avoir accepté de venir dire la messe ici, notre cousin Camille de Borman ne pouvant être présent; merci à ma chère soeur Martine qui m'a donné le bon filon !

Je remercie mes amis et amies du Conseil pour leur aide efficace, à tout moment, et leur précieuse présence lors des réunions du Conseil et de nos activités.

Merci à Jean-Louis et à toute son équipe pour leur formidable travail, minutieux et permanent, afin de vous présenter chaque année les 2 numéros promis de la Revue.

Chers cousins et cousines, puis-je vous demander un moment de silence en mémoire de ceux qui nous ont quittés cette année : Renée van Eyll épouse de Maurice de Schaetzen de Schaetzenhoff; Geneviève de Schaetzen van Brien en veuve de Jules Beeckmans de West-Meerbeeck; Stany de Schaetzen van Brien en et son frère Jean de Schaetzen van Brien en.

A leur famille et à leurs proches, nous souhaitons tout le courage nécessaire pour surmonter ces moments difficiles.

Ordre du Jour.

1. Notre ASBL.

Suite à l'échéance de différents mandats en 2007 au sein de notre Conseil et la candidature de plusieurs nouveaux jeunes, je demande à l'Assemblée Générale de bien vouloir donner son accord sur la nouvelle composition du Conseil, proposée comme suit :

- Sont arrivés à l'échéance de leur mandat et ne désirent pas reposer leur candidature : Emmanuel (vice-président), Gauthier (trésorier), Nicolas (administrateur) et Patrice (administrateur).

- Se proposent comme nouveaux membres du Conseil :

Christian, Claire (fille de Gérard et Anne), Cédric (fils de Marc et Monique), Julie (fille de Norbert et Véronique), Quentin (fils de Damien et Christine): tous administrateurs et Franlou (fils de François et Olga) : trésorier.

- Au niveau des fonctions dans le Conseil :

Charles : secrétaire

Franlou : trésorier

Vinciane : vice-présidente

Frédéric : vice-président

Ghislain : président

Puis-je vous proposer de passer au vote à main levée ?

Avant de clôturer ce chapitre je voudrais encore remercier de tout coeur Emmanuel, Nicolas et Patrice pour leur présence au Conseil et leur influence toujours positive lors des prises de décision, Emmanuel restant cependant dans l'équipe qui s'occupe de notre Revue.

Merci à vous.

2. La Revue et notre cotisation annuelle.

Les montants restent inchangés soit 45 € par ménage et 32,5 € par membre non marié ayant une adresse séparée.

Je fais un appel à tous afin de se mettre en règle de paiement.

Ceux qui n'auront pas payé leur cotisation ne recevront plus la Revue et ne seront plus convoqués à l'AG annuelle. Cependant, ils resteront invités à nos activités familiales et ils auront- chaque année- la possibilité de se remettre à jour de paiement.

Je dois vous signaler que pour l'année dernière, il nous manque toujours 2.000 € de cotisations, ce qui représente 40 % du total annuel des cotisations.

3. Nos Jeunes.

Notre activité sportive, cette année, a eu lieu le 13 mai dernier sous la houlette de Frédéric et Valérie qui ont proposé à nos jeunes une nouvelle édition de la si fameuse "

Boucle Schaetzen " qui a relié Hanret (chez Serge et Valérie) à Hannêche (chez Frédéric et Aline).

Une journée très ensoleillée qui a connu un grand succès de foule et qui proposait un délicieux BQ à midi, dirigé de main de maître par Didier.

D'autre part, je tiens par la présente à accueillir nos nouveaux jeunes membres adhérents âgés de 16 ans au moins et qui deviendront membres effectifs à 18 ans.

Il s'agit de :

- Kirsten (fille de Serge et Veerle)
- Anne-Laure (fille de Vincent et Joëlle)
- Olivier (fils de Charles et Anne-Marie)

Comme nouveaux membres effectifs, ayant 18 ans, nous accueillons :

- Ruben (fils de Benoît et Nicole)
- Marie-Sylviane (fille de Bernard et Marie-Claire)

De la part de toute la famille, on vous souhaite la bienvenue.

4. Compte 2006-2007; Budget 2007-2008 et Décharge aux administrateurs.

Je passe la parole à notre trésorier Franlou.
(résumé)

5. Les nouvelles familiales.

Avant de vous transmettre les Nouvelles de notre famille, je vous demande vos applaudissements pour cousine Reine qui a fêté ses 96 ans le 4 juillet dernier !

- Résultats d'études.

- a/ Marie de Schaetzen (fille de Didier et Monique) : a obtenu son Baccalauréat en Médecine (3^{ième} candidature UCL).
- b/ Donatienne, épouse de Geoffroy de Schaetzen (fils de Dominique et Lydia) : licence en sciences psychologiques, avec grande distinction. Elle était déjà licenciée en psychopédagogie.
- c/ Guy della Faille d'Huyse (fils de Yves et Isabelle) : 1^{ère} année de Bachelor à l'Ichec avec distinction.
- d/ Caroline Thijssen (fille de Henri et Axelle) : a obtenu sa maîtrise en sciences économiques et de gestion avec grande distinction.

e/ Edouard Thijssen (fils de Henri et Axelle) : a réussi sa 3^{ème} année de bachelier en ingéniorat de gestion à la Solvay Business School (ULB) avec grande distinction.

f/ Marie-Sylviane de Schaetzen (fille de Bernard et Marie-Claire) : a réussi sa 1^{ère} année à l'Ecole Supérieure d'Enseignement Primaire avec grande distinction.

g/ Gabriel de l'Escaille (fils de Thierry et Inès) : a terminé sa Maîtrise en Sciences de gestion à l' IAG (Louvain-la-Neuve) avec distinction et a obtenu un Master in International Management à l'Université de St Gall en Suisse avec distinction.

h/ Laurence de l'Escaille (fille de Thierry et Inès) : a terminé un Master in Modern History à l'Université d'Oxford avec grande distinction.

i/ Pierre-Paul de Schaetzen (fils de Harold et Charlotte) : a réussi sa 1^{ère} année en fiscalité à la Fiskale Hogeschool.

j/ Yves-Alexandre de Montjoie (fils de Carole et Yves) : a réussi sa 2^{ème} année à l'Ecole Centrale de Paris.

k/ Laurence de Montjoie (fille de Carole et Yves) : a réussi son 1^{er} doctorat en médecine à l'UCL avec grande distinction.

l/ Stéphanie de Montjoie (fille de Carole et Yves) : a réussi son examen d'entrée d'Ingénieur Civil à l' ULG.

- Fiançailles - Mariages- Naissances.

a/ naissance de Victoria le 17 avril 2007 chez Hugues et Fabienne de Schaetzen

b/ naissance de Davinia le 28 juillet 2007 chez Didrik et Lovisa de Schaetzen

c/ naissance de Thomas le 22 juin 2007 chez Pierre-Yves et Nathalie de Schaetzen

d/ naissance d'Amélie le 1^{er} avril 2007 chez Thierry et Yuki de Schaetzen van Brien

e/ naissance de Ségolène le 10 octobre 2006 chez Réginald et Astrid de Schaetzen

f/ mariage de Valérie de Schaetzen (fille de Yves et Michèle) avec Bernard Vagne le 21 juin 2007 à Paris

f/ mariage de Thierry de Schaetzen (fils de Norbert et Véronique) avec Yuki le 1^{er} mai 2007

g/ baptême de Anna (petite-fille de Yves et Michèle)

- h/ fiançailles de Michaëlla de Schaetzen (fille de Dominique et Lydia) avec Pierre Bévierre
- i/ fiançailles de Catherine de Schaetzen (fille de Harold et Charlotte) avec David Indekeu.

- Distinctions honorifiques et Nominations.

- a/ en politique communale : Geoffroy de Schaetzen (fils de Dominique et Lydia) est élu Conseiller communal à Tervuren dès sa première participation !
- b/ Roland de Schaetzen (fils de Marc et Monique) : a été nommé Président de l'asbl Virelles-Nature, étant déjà Directeur chez Natagora depuis plusieurs années.

Encore ceci : je reçois régulièrement de la part de nos jeunes mariés une demande de liste des prénoms Schaetzen déjà choisis. Suite à ces demandes, Adélaïde, l'épouse de Renaud, fils de Marc et Monique, a eu la gentillesse de se proposer afin de tenir cette liste à jour.

Avant de clôturer cette AG je voudrais vous informer de l'existence, depuis plusieurs années, d'une Commission d'entraide et de solidarité, qui a été mise sur pied par notre Président honoraire défunt, Jean de Schaetzen van Brienen, qui en était très logiquement le Président.

Suite à son décès j'aurais voulu vous proposer un nouveau Président en la personne d'Hubert de Schaetzen, également président-honoraire de notre association.

L'Assemblée Générale de l'an prochain : superbe Réserve naturelle à Virelles près de Chimay où Roland a créé de toutes pièces ce superbe Centre Nature avec aquascope, parcours découverte nature, passage sous l'eau.

Chers cousins et cousines, si vous n'avez plus de question ou remarques à formuler, je vous propose de clôturer cette Assemblée tout en vous remerciant encore de votre présence et je vous propose d'applaudir chaleureusement Michel et Marie-Magdeleine et leurs enfants pour leur accueil généreux.

Merci.

* * * *

ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX

NAISSANCES

Branche Ludovic

Hyppoline : premier enfant chez Marie-Adeline et Cédric Mortelmans, petite-fille de Henri-Ferdinand de Schaetzen van Brienen et Françoise Lowie, arrière-petite-fille de Stany † et Nicole † de Schaetzen van Brienen, née le 28 septembre 2007.

Branche Arnould

Benjamin : deuxième enfant chez David et Marie de Schaetzen, petit-fils d'Emmanuel et Anne de Schaetzen, arrière-petit-fils de Jacques † et Ghislaine † de Schaetzen, né le 12 septembre 2007 à Bangalore en Inde.



MARIAGES

Branche Ludovic

Emilie-Marie : fille de Bruno de Schaetzen van Brienen et de Béatrice de Jacquier de Rosée, petite-fille de Stany † et Nicole † de Schaetzen van Brienen, avec Monsieur Darren Stewart Higgins, le 15 septembre 2007.



Branche Arnould

Michaëlla : fille de Dominique et Lydia de Schaetzen, petite-fille de Léon † et Gaby † de Schaetzen, avec Monsieur Pierre Bévierre, le 26 février 2008.

* * * *

INTRODUCTION À L'ARTICLE "SOINS DE SANTÉ",

par Hubert.

Jean-Materne (1804 – 1876), fut au 19^{ème} siècle le premier médecin de la famille. Il appartenait à la branche collatérale aujourd'hui éteinte. Il fit ses études de médecine et de chirurgie à l'université de Liège et obtint le diplôme de docteur le 4 novembre 1824.

Il publia sa thèse intitulée "Dissertation inauguralis de apoplexia". Une copie de sa thèse, de même que son carnet de visites dans la région de St. Trond, figurent dans nos archives à la ville de Tongres. Malgré le succès qu'il obtint comme médecin, ainsi que le prouve la médaille d'or qu'il reçut le 15 avril 1830 en récompense du zèle et du désintéressement montrés pour la propagation de la vaccine, maladie de la vache ou du cheval qui peut se transmettre à l'homme, il renonça à la médecine, étudia le droit à l'université de Liège et y fut reçu docteur le 25 mai 1835.

Il fut nommé juge de paix du canton de Bilzen le 14 mai 1836, ensuite juge au tribunal de Tongres, où il remplit depuis le 13 septembre jusqu'en 1874, les fonctions de juge d'instruction.

En 1874, il fut admis à l'éméritat. Les électeurs du canton de Tongres lui confièrent le 29 septembre 1836, le mandat de conseiller provincial qu'il remplit jusqu'en 1846.

Il était chevalier de l'Ordre de Léopold.

Voilà donc un homme qui fut médecin, magistrat et homme politique.

Peut-être trop absorbé par ses multiples fonctions ne trouva-t-il pas le temps de se marier ? En effet, il mourut célibataire le 3 mai 1876.

* * * *



DEVINETTE :

L'un d'entre-eux est Jean Materne, lequel ? Solution à la fin du bulletin.

* * * *

EXEMPLES DE LONGÉVITÉ
DANS NOTRE FAMILLE,

par Hubert.

La super championne est Ferdinande van Brienem, décédée à l'âge de 103 ans, le 26 juillet 1954. Même si elle n'a pas porté le nom "de Schaetzen", elle mérite amplement de figurer dans ce palmarès. Elle était célibataire et la dernière van Brienem.

En 1943, elle adopte ses neveux et nièces Schaetzen, de Bonhome et de Meeûs de Kerkom. Pour la petite histoire, ajoutons que bien que l'adoption fut exécutée devant notaire, elle fut rejetée par le tribunal de 1^{ère} instance de Hasselt, on prétend que l'intention était d'éviter les droits de succession, les requérants allèrent en appel à Liège et, très bien défendus par l'avocat Guy de Pierpont, ils obtinrent gain de cause. Depuis lors, les membres de notre branche aînée portent le nom de Schaetzen van Brienem.

Sept vaillantes nonagénaires :

- Notre trisaieule, Marie-Thérèse, née de Bellefroid (1808 – 1904) décédée la veille de ses 96 ans. Elle avait vu les Cosaques à Tongres.
- Juliette, née Breuls (1891 – 1986). Personne très qui, à cause d'une longue maladie, eut une fin très pénible.
- Mathilde, née d'Udekem d'Acoz. Elle réalisa l'exploit de quitter la propriété de Hardelingen à l'âge de 85 ans pour aller en séniorie à Bruxelles, où elle vécut très heureuse pendant plus de 12 ans.
- Ida, née de Laminne de Bex (1894 – 1985). Personne très modeste. Son grand bonheur fut ses nombreux séjours à Berlem.
- Henriette, née de Laminne de Bex (1896 – 1993), sœur de la précédente. Ce sont peut-être ses petits portos et ses cigarettes (St. Michel vertes), qui l'ont maintenue si longtemps en vie ?
- Margot, née de Laminne (1910 – 2004). C'est probablement grâce aux soins intensifs de sa fille Nadine, qu'elle a atteint cet âge avancé.
- Reine, née de Smet de Naeyer (née en 1911). Toujours bon pied, bon œil. Elle assiste fidèlement à nos réunions de famille, et elle joue encore au bridge. Peut-être une future centenaire ?



**Marie-Thérèse de Bellefroid (1808 – 1905), douairière du
Chevalier Louis-Ulric de Schaetzen.**

Chez les messieurs :

Ils sont nettement moins nombreux.

- > Erard, époux de Francine de Beco (1904 – 1997). Il fut notaire, sénateur, bourgmestre de Tongres, membre de plusieurs mouvements caritatifs, joueur de tennis jusqu'à l'âge de 80 ans, chasseur, brideur, etc ... Enthousiasme en tout. Un véritable phénomène !!!
- > Ulric, époux de Margot de Laminne (1904 – 1998). En financier avisé, il parcourut la planète (Chine, Congo, Canada, Suède ...). Il avait la réputation d'être un des meilleurs brideurs du pays.

Des dames sur le bon chemin (85 ans et plus) :

- > Marie-Thérèse (Finette), veuve de Tony de Laminne de Bex. On annonça sa naissance à Charles au front de l'Yser, à la fin de la première guerre mondiale. Non seulement, la fille de Louis, premier président de notre association familiale, mais par son intérêt pour nous tous, la plus Schaezen de tous les Schaezen.
- > Madeleine, veuve de Guy, née en 1918, a toujours vécu dans l'ombre de son époux, une personnalité hors du commun, mais l'a toujours soutenu dans ses nombreuses activités.
- > Sabine, veuve de Jean, notre vénéré chef de famille. S'il plaît à Dieu, lors de la parution de cet article, elle aura atteint l'âge de 87 ans. Il est impossible de résumer tous ses engagements en notre faveur en quelques lignes. C'est une grande cheftaine.
- > Cécile, veuve de Guy de Valensart, née en novembre 1921, elle a quitté son Limbourg natal pour aller s'installer à la mer dans un appartement qui lui permet de recevoir chaleureusement tous ses descendants à l'occasion de belles fêtes de famille.

Conclusion :

Nous appartenons à une race solide. Espérons que nombreux seront ceux et celles qui pourront un jour faire partie d'une de ces tranches de vie décrites ici. C'est mon souhait le plus cher et, si par hasard j'ai omis quelqu'un, veuillez m'en excuser.

* * * *

LES PREMIERS JOURS DU TRIBUNAL DE TONGRES,

par Hubert.

Ce texte est inspiré d'une publication en 1936, du Chevalier à l'époque (il fut nommé baron en 1939), Paul de Schaetzen, alors qu'il était président du Tribunal de 1^{ère} instance de Tongres. Cette brochure est très instructive car elle concerne la période des débuts de l'indépendance de la Belgique. Elle comprend pas mal de noms et de faits qu'il nous est impossible de reprendre "in extenso".

Voici un résumé :

Après les événements de 1830, la ville de Maestricht était restée au pouvoir des Hollandais. La convention conclue le 24 mai 1833, à l'intervention de la France et de l'Angleterre, laissait provisoirement la Belgique et la Hollande, chacune en possession des territoires que leurs troupes occupaient.

Un arrêté du gouvernement provisoire de la Belgique, en date du 24 février 1831, organise les Tribunaux civils de Maestricht, Hasselt et Ruremonde, mais décida que le siège du Tribunal de Maestricht serait provisoirement transféré à Tongres. Notre trisaïeul, Louis-Ulric, était vice-président de ce Tribunal. On trouve ensuite tous les noms des membres constituant cette juridiction; le 21 mars 1831, ce Tribunal tint une assemblée générale.

Les membres désignés déclarent accepter les fonctions auxquelles ils avaient été appelés, ils firent leur adhésion au Régent (Surlet de Chockier), à la Constitution et aux lois du peuple belge. Le pouvoir judiciaire fut réorganisé dans la Belgique indépendante par un arrêté du Roi Léopold I^{er}, en date du 4 octobre 1832. Le 21 septembre 1835, le Tribunal procéda au tirage au sort des 36 personnes qui devaient composer le jury pour la Cour d'Assises de la province du Limbourg, qui siégea dès cette époque, et encore de nos jours à Tongres, et non à Hasselt, chef-lieu de la province.

A noter encore que l'arrondissement judiciaire de Tongres comprenait à cette époque les communes détachées de la Belgique par le Traité du 19 avril 1839, et qui font partie actuellement du Limbourg hollandais.

Les jugements du Tribunal de Tongres étaient soumis à la Cour d'Appel de Liège. Celle-ci dans son assemblée générale du 28 octobre 1833, faisant droit au réquisitoire de Monsieur le Substitut du Procureur Ggénéral Briske, témoigne particulièrement sa satisfaction du Tribunal civil de Tongres, pour son zèle et sa diligence. (fin de citation).

* * * *

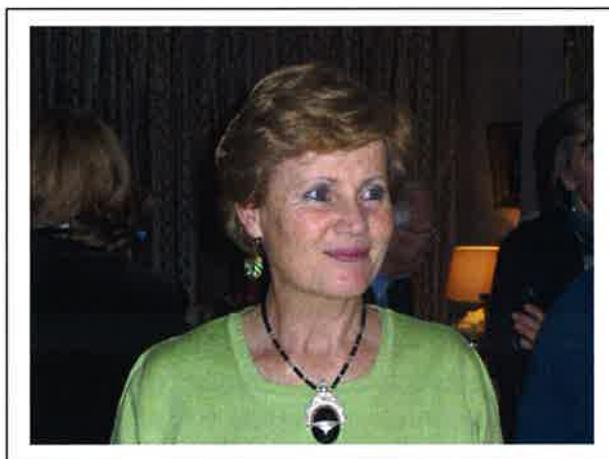
INTERVIEW DE VÉRONIQUE AMAND de MENDIETA

par **Caroline**

Nous publions ci-dessous l'interview d'une infirmière qui a deux métiers, presque trois. Véronique Amand est la maman de Julie, Thierry et Oscar de Schaetzen van Brienem, les enfants de Norbert et Véronique (arrière-petits-enfants de Stany et Nicole de Schaetzen van Brienem)

Pourquoi as-tu choisi les études d'infirmière quand tu étais jeune ?

J'aimais bien les sciences et je n'avais pas eu l'occasion de suivre cette branche pendant mes humanités gréco-latines. Les études d'infirmière en comportent beaucoup. Au cours de ces études, l'ambiance de l'institut d'infirmier Sainte-Anne était excellente, ce qui m'a donné une motivation supplémentaire : je me suis fait des amies pour la vie dans cet établissement. J'ai également été grandement motivée par mes stages : lors des derniers d'entre eux, nous y travaillions côte à côte et à l'égal des professionnelles. J'y ai compris l'importance du travail: le matin d'un réveil, je travaillais à l'hôpital.



Véronique, heureuse et rayonnante infirmière.

Pour moi, le travail infirmier est donc devenu une vocation. Je n'ai pourtant pas travaillé longtemps quand j'étais jeune parce que je secondais un mari indépendant et qu'à la campagne, il n'existait alors pas de garderie pour trois enfants. Je trouvais également que mes connaissances du néerlandais, qui sont passives mais pas actives, ne m'auraient pas permis des interactions assez étroites avec mes patients. Avec le recul, je constate que les automatismes de soins me sont restés et m'ont été utiles pour soigner ma famille.

La reprise du travail a-t-elle été difficile pour toi, qui avais dépassé la cinquantaine lorsque tu as cherché du boulot?

Je n'ai rencontré aucun obstacle dans mes recherches. Quand j'ai voulu travailler, je me suis inscrite comme infirmière intérimaire dans les hôpitaux. Mais le personnel soignant était en si faible effectif que personne n'avait le temps de me montrer le maniement des nouveaux appareils et les horaires étaient vraiment très chargés. Je n'ai donc plus voulu travailler en clinique et j'ai suivi une formation ACN à l'UCL, qui enseigne les soins à domicile. Je n'ai pas non plus embrassé la carrière d'infirmière à domicile toujours en raison des contraintes d'horaire : il est impossible de mettre les patients entre parenthèses quand on doit garder à l'improviste un de ses petits-enfants ou une maman malade...

Quelles activités mènes-tu dans le cadre de ton premier mi-temps ?

Grâce à une amie, infirmière elle aussi, je travaille à mi-temps en médecine du travail. Nous voyons toutes les personnes qui travaillent à la commune d'Etterbeek. Ces personnes viennent une ou plusieurs fois par an à notre consultation. Elles s'y rendent à titre préventif, notamment pour prévenir les maladies professionnelles. Le nombre d'étrangers parmi les travailleurs communaux est tel que le taux de tuberculose y est le plus élevé de toutes les communes belges.

Aimes-tu ce travail ?

Je «voyage» beaucoup pendant mes entrevues, mes bilans et mes examens, parce que mes patients proviennent de tous les pays. J'y observe par exemple les différences de mentalité, comme le comportement d'employés communaux qui ont une véritable mentalité de fonctionnaire, d'autres se comportent plus comme des assistés ou des travailleurs très dynamiques...

Je peux également organiser mon travail comme je l'entends. Je bénéficie maintenant d'une grande sécurité d'emploi : je suis nommée depuis un mois, ce qui est une grande chance pour quelqu'un de mon âge (j'ai cinquante-sept ans).

La commune m'offre des formations très intéressantes et modernes sur le harcèlement au travail, la gestion du stress, l'écoute... L'équipe est très soudée et excellente.

Ton autre métier est très différent. En quoi consiste-t-il ?

Pendant mon autre mi-temps, je travaille comme infirmière chez une dame âgée, après l'avoir fait pour une autre dame pendant 5 ans. Chez la première dame, j'ai travaillé comme dame de compagnie. Mon travail consistait à lui tenir compagnie, ce qui incluait jouer aux cartes ou au scrabble avec elle, lui faire la lecture, faire le repas du soir. Je logeais deux nuits par semaine chez elle. Je fais également des remplacements d'autres accompagnatrices. Le bouche à oreille commence à jouer...

Quelles sont les qualités requises pour ce travail de dame de compagnie et d'infirmière auprès des personnes âgées ?

Quand elle n'a plus pu quitté sa chambre, ma «première» dame avait surtout besoin d'une présence. Il m'a fallu de l'intuition: quand les enfants de ma «première dame» venaient, par exemple, je me retirais dans une autre pièce ou je partais me promener. Les enfants insistaient cependant pour que je reste dans l'appartement lorsqu'ils venaient en visite, mais je trouvais plus discret de laisser entre eux les membres de la famille. Il me fallait donc m'adapter également à la famille. Il est important de s'adapter aux différences de rythme d'une personne à l'autre. Il faut que je freine discrètement les ardeurs déambulatoires de la dame dont je m'occupe maintenant : elle a des troubles d'équilibre et je dois l'empêcher de tomber, ce qui requiert une vigilance sans faille... Il faut être rapide, dans ce type d'activité professionnelle, notamment pour s'adapter à plusieurs intérieurs, dans lesquels la place des choses diffère. Il faut aussi être créative, au sens où il est important, je crois, de proposer des activités et d'en choisir qui soient à la portée de la personne âgée. Pour des raisons éthiques et psychologiques, il me semble en effet capital de ne pas infantiliser les personnes âgées. Beaucoup de patience s'impose donc, un véritable changement de rythme; il faut avoir la patience de laisser les personnes faire les choses qu'elles savent toujours faire, même si le déroulement de ces actes est bien plus lent qu'il ne le serait si nous nous en chargions. La souplesse humanise aussi les derniers parcours de vie : pourquoi pas une toute petite goutte de liqueur, exceptionnellement, même quand l'alcool doit être surveillé ? Plus encore que des aidantes de bonne humeur, enfin, ce sont celles qui sont joyeuses qui remontent le moral des personnes du troisième âge.

Que tires-tu comme bénéfice de cette activité d'accompagnement ?

La première dame dont je me suis occupée, dont j'ai été la dame de compagnie, est morte dans mes bras. Cette expérience a été capitale pour moi, comme l'a été la mort de ma mère, qui s'est déroulée en ma présence et celle de ma sœur. On dit que certains choisissent le moment où ils peuvent se laisser mourir... Si c'est vrai, et ma mère et cette dame m'ont donné un vrai cadeau en me permettant de les accompagner jusqu'au bout de leur cheminement.

Je tire également des gratifications de ce second métier, très prenant, parce que les personnes âgées remercient. Elles se confondent même en remerciements, plus directement que ne peuvent et ne veulent le faire de plus jeunes. Les personnes âgées connaissent l'importance des mots. J'ai donc beaucoup de retours, tant des personnes que de leurs proches.

Accompagner les personnes est immanquablement un travail d'écoute, et pas uniquement pour les personnes qui me prennent comme confidentes. Les vies vécues, et qu'on me raconte avec simplicité, sont belles. Quand la confiance est établie, les relations deviennent très étroites et elles sont uniques : les gens âgés sont vrais et ils savent que le temps leur est compté. Certaines familles donnent chaud au cœur, parce que la gentillesse de la personne âgée peut s'être communiquée à tous les membres de sa famille. Tels enfants ont été tout fiers que leur mère de nonante-six ans puisse encore assister à un dîner de chasse, ce qui réjouit quand on l'apprend....

Je reçois aussi de belles leçons de vie. Donner un verre au jardinier, penser aux autres même quand on n'est pas en bonne santé, ne jamais se plaindre... Certaines leçons sont difficiles mais il ne faut sans doute pas les omettre. La mort fait par exemple peur quand elle s'approche de la personne en fin de vie. Et la perte de ses facultés, qu'elles soient auditives, de locomotion... est, elle aussi, difficile à accepter. Les «êtres non éternels» que nous sommes se vivent jusqu'au bout comme des êtres pour la vie... Certaines personnes, qui ont beaucoup donné, nécessitent plus de temps pour accepter de l'aide. Une fois fait le deuil de la vie vigoureuse d'avant, les rapports avec les personnes accompagnées se simplifient extraordinairement et la relation peut acquérir une très grande qualité. Les personnes qui n'acquièrent pas cette sagesse, qui refusent de lâcher prise, risquent par contre de verser dans l'acrimonie.

J'ai la grande chance de pouvoir choisir mes «patientes». Je ne suis pas contrainte d'accepter des personnes mal élevées ou très méchantes. La méchanceté est peut-être le seul défaut rédhibitoire, parce qu'on peut s'adapter aux personnes égoïstes...

Certains rituels sont beaux, eux aussi : après avoir pris de l'eau bénite sur sa table de nuit, la dame dont je m'occupe actuellement me bénit et prie avec moi avant de s'endormir. Nous prions aussi ensemble avant chaque repas. Ces prières sont émouvantes. Cette croyante fervente m'impressionne beaucoup, par exemple quand elle me dit qu'elle priera pour moi.

Ne mènes-tu pas également des activités d'enseignement ?

Je donne effectivement des cours de secourisme dans le cadre de l'Ordre de Malte. Je me charge des cours pratiques, par exemple les premiers gestes qui sauvent, les soins infirmiers : la toilette des alités, les manipulations de personnes en chaise roulante. Ces cours (beps) seront bientôt agréés par la Croix-Rouge de Belgique. Ils sont en effet devenus obligatoires pour les moniteurs de sport et autres professionnels en charge d'autrui (le meilleur âge pour les suivre me semble être la fin de l'adolescence, où la coordination motrice, l'attention et les réflexes sont maximaux). A l'Ordre des Malte, les accompagnants des pèlerinages à Lourdes étaient les premiers destinataires des cours. Ceux-ci ont ensuite été ouverts à d'autres personnes que celles qui accompagnent les malades à Lourdes. Pourquoi ?

J'ai pu moi-même arrêter par deux fois une crise d'étouffement qui avait saisi ma seconde dame en mangeant et cela, grâce à la prise dite «de Hemlich». Les enfants des personnes âgées sont parfois extraordinaires. La fille de cette dame a elle-même montré aux autres dames de compagnie cette prise, qui est une technique d'invention récente. Un jeune père, qui a suivi ma formation de secourisme, s'occupe lui-même de son beau-père malade; il sait faire lui-même le geste qui compte au moment où il le faut. Il m'a dit qu'il ne s'était pas rendu compte de l'utilité de cette formation au moment où il la suivait. J'ai effectivement constaté que toutes les personnes qui ont suivi cette formation, qui est légère en temps, ont acquis une très grande confiance en elles-mêmes : elles savent qu'elles sauront poser les actes nécessaires aux êtres chers quand ils iront mal, une perspective qui les apaise profondément au moment où ils sont confrontés aux soins à donner. Cet enseignement est dès lors très valorisant.

Je suis aussi la tutrice informelle d'autres accompagnatrices. Mon âge et mon caractère me permettent entre autres de me faire respecter, ce que je dis à mes collègues de faire absolument. Certaines personnes âgées risquent en effet d'abuser de notre statut de salarié. Mettre des limites passe ou casse. Lorsque cette assertivité passe, elle est bénéfique pour les personnes âgées qui sont trop dures pour leurs accompagnantes : elles apprennent à laisser pénétrer autrui dans leur territoire, dans leur champ mental...

* * * *

EXPÉRIENCE À L'ONU,

par Laurence de l'Escaille de Lier,
fille d'Inès et de Thierry,
petite-fille d'Albert et Dominique de Schaetzen van Brienem.

On m'a demandé d'écrire un petit aperçu de mon expérience en tant que stagiaire à la représentation Belge à l'ONU à New York fin 2007. Ça fait bien dix minutes que je regarde ma page blanche sans ne trop savoir par où commencer ; entre le train de vie à Manhattan, les disputes avec le propriétaire de notre appart, les soirées d'ambassade, les bars, musées, opéras, et luxes divers de la ville – en plus du boulot toute la semaine...c'est difficile de s'y mettre.



Laurence à New York, au Conseil de sécurité.

Frank Sinatra l'avait bien remarqué, la ville ne dort jamais...surtout, ses habitants ne s'arrêtent pas. Une journée habituelle à la mission commence vers 8h.30. Comme les Américains, je m'achète un café en rue avant de retrouver le diplomate pour qui je travaille, Nicolas Nyon, responsable de la Troisième Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies, traitant les matières concernant les Droits de l'Homme, et questions Sociales, Humanitaires et Culturelles (et pas peu fier de ce titre). Il faut savoir que l'Assemblée Générale se déroule chaque année de septembre à décembre, imposant ses réunions et négociations sur les agendas déjà chargés des diplomates. En

conséquence les stagiaires se retrouvent seuls pour représenter la Belgique en plénier, ou en 'informelles' (négociation des résolutions – d'après moi, le plus intéressant).

Mais reprenons à partir de 8h.30, je retrouve Nicolas au bas du building où notre ambassade triomphe sur son 41^{ème} étage (on regarde l'Empire State Building presque de haut) et nous partons pour la réunion de coordination européenne dans les bureaux de l'UE, deux blocs plus loin. Presque chaque matin les diplomates européens responsables de la 3^{ème} Commission se réunissent pour coordonner une politique commune, qui sera ensuite énoncée, défendue, ou négociée par le Portugal (président de l'UE) durant toutes les réunions qui suivront dans la journée à l'ONU. En général les réunions se déroulent bien, l'ambiance est bonne 'entre nous', mais néanmoins une fois le café et les biscuits mous avalés, les négociateurs sont tenaces, les Français toujours en français, les Anglais les plus éloquents entre deux 'ah', la diplomate hollandaise a le rouge qui lui monte aux joues, jusqu'à ses lunettes d'institutrice, et moi, sagement assise derrière Mr. Nyon, je prends mes notes. Sauf exception, l'UE se 'coordonne' bien...évidemment c'est un peu plus facile de se mettre d'accord en bloc quand on négocie avec un pays non-européen, que quand il s'agit de réformer la PAC dans nos propres pays. Néanmoins le résultat est là.

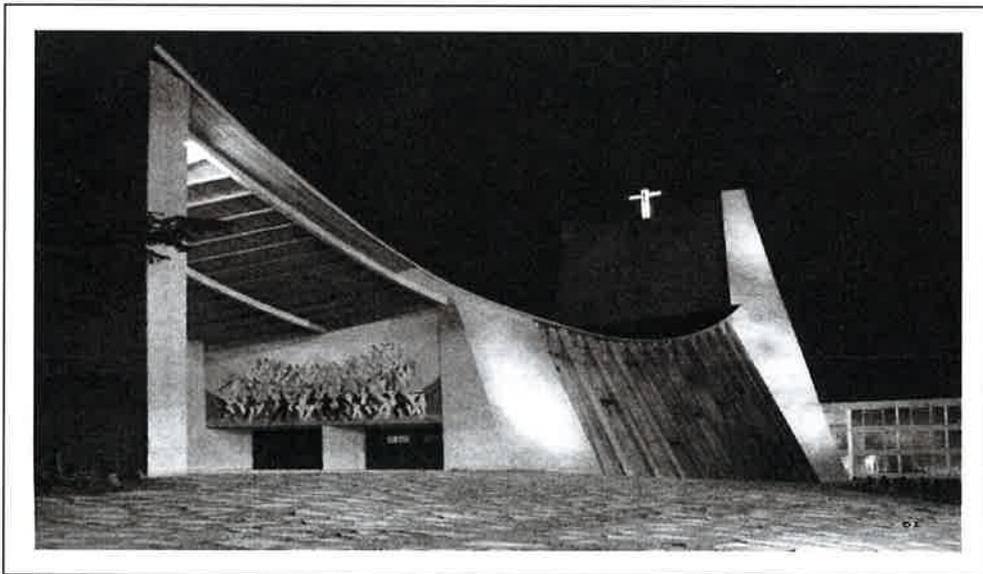
A 10 heures, je me glisse discrètement hors de la réunion pour assister au début de la plénière de la 3^{ème} Commission à l'ONU. Les moins réveillés s'arrêtent au bout de l'un des longs couloirs de l'ONU au café Vienna; l'un des privilèges les plus enviés des New Yorkais est qu'en territoire international, on peut encore prendre une pause café avec une cigarette 'à l'autrichienne' – apparemment très appréciée par les diplomates d'Europe de l'Est et Africains.

De 10 à 13 heures, les discours défilent concernant, jour après jour, un autre sujet à l'agenda de la 3^{ème} COM : droits de la femme, droits des enfants, jeunes et économie globale, 'droit au développement', peine de mort, prévention du crime et du trafic de drogue, etc. etc. En général tous prêchent bien sur leurs bonnes intentions et respect évident des droits élémentaires... très vite on apprend que tout se lit entre les lignes. Il m'a fallu pas mal de temps pour m'en sortir, non seulement dans le jargon diplomatique, mais aussi dans les nuances de vocabulaire, les enjeux politiques derrière l'usage de certains mots plutôt que d'autres car, durant l'Assemblée Générale, les mots utilisés pour adresser un problème, et la manière dont une situation est présentée sont d'une importance vitale. En nommant un problème, on reconnaît son existence; en lui donnant une dimension par des adjectifs, on lui donne une ampleur; en le mettant en relation avec des principes reconnus d'anciens traités, on donne des outils pour le remédier, le changer, l'attaquer etc.

Régulièrement l'après-midi, au lieu de retourner en plénière de 15 h. à 18h., je prenais part aux négociations des résolutions en cours. C'est là que tout le débat des 'mots exacts' prenait toute son ampleur. Le message d'une résolution, telle que celle que l'on m'avait présentée comme exemple le premier jour, n'est pas du tout évident pour un lecteur non-exercé. 'Recalage', 'Reaffirming', 'Noting', 'Taking into consideration'; tous ces mots ont, comme des chiffres, une valeur particulière, et leur usage sera chaudement débattu par ceux qui désirent souligner ou minimiser le problème. Ensuite, sur quels traités devons-nous nous baser pour créer cette nouvelle 'loi' (totalement amicale et sans pouvoir juridique réel), et surtout, dans quel contexte va-t-on traiter le problème. Par exemple, les droits de l'enfant; va-t-on faire un paragraphe spécifique



Esquisses pour l'Atomium, André & Jean Polak 1955-1956 © AAM



Pavillon du Vatican, Paul Rome 1958 © AAM

LE STYLE 58

Le «style 58» est caractérisé par l'abandon des symétries monumentales des années d'avant-guerre, le recours à l'oblique et aux courbes, aux matériaux lisses et colorés comme l'éternit émaillé, l'usage des pavés de verre. Il est marqué par l'apparition des structures tendues, des coques hyperboliques, il encourage le déséquilibre des masses, une dynamique élancée et optimiste des formes qui se veulent annonciatrices d'un monde technologique.

L'EXPOSITION AU MUSEE D'ARCHITECTURE

À travers des dessins, photographies, maquettes, affiches, mobilier, revues d'époque, diaporama, l'exposition s'attache à présenter des formes architecturales et décoratives significatives du style 58 en Belgique et ses variantes – à l'exemple du style «Spirou» en référence aux architectures illustrées dans la populaire bande dessinée de Franquin – en les replaçant au sein de l'actualité et de la société de l'époque et en les confrontant avec des expériences étrangères.

Diaporama EXPO 58

Présentation du diaporama «Enchantement de Bruxelles : l'Expo 58» d'une durée de 17'30 minutes qui emmène le spectateur dans une visite commentée de l'Expo 58 et de ses différents pavillons. Le texte est de Pierre Arty, qui fut administrateur du Festival Mondial de Bruxelles en 1958, cofondateur d'Europalia et des Francophonies théâtrales, administrateur-délégué d'Exploration du Monde et de l'Adac au Palais des Beaux-Arts. Les photographies sont de Gaston Lulsens. Le spectacle visuel et sonore est présenté ici pour la première fois depuis sa présentation il y a 50 ans à la Grand-Place de Bruxelles.

ARCHITECTURE 58

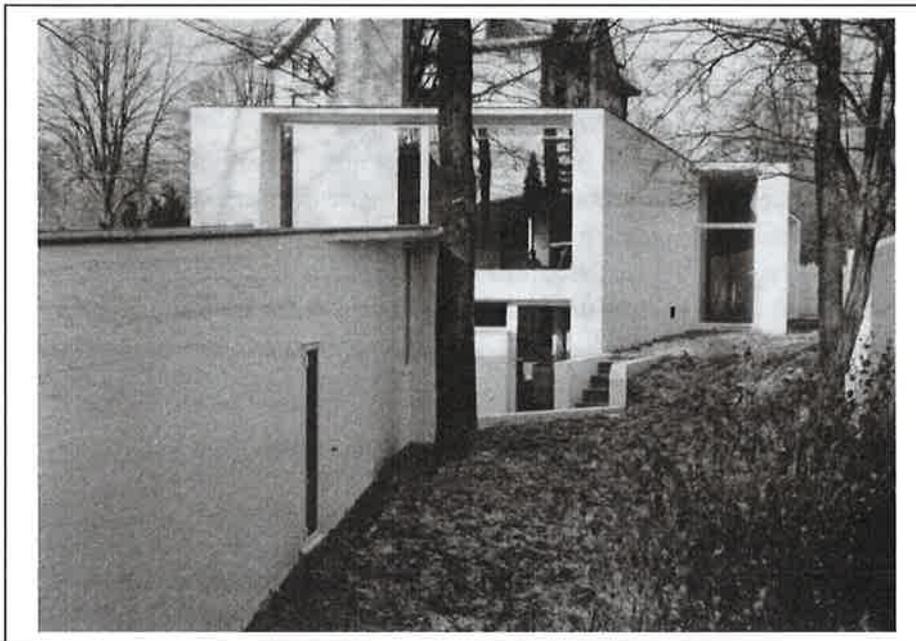
S'il faut qualifier le contexte de l'architecture en Belgique dans les années cinquante, c'est celui de l'optimisme qui prévaut. Le pays est entré dans une phase d'américanisation de la vie quotidienne, la croissance est au rendez-vous, l'économie est bonne, le bâtiment va et la préparation de l'exposition fédère les énergies. Les différentes sections de l'exposition sont :

La maison individuelle ou le rêve américain revisité

Bruxelles, dont le pouvoir d'attraction s'accroît avec l'Exposition universelle et l'implantation de la Communauté européenne, voit les villas et les lotissements éclore dans les communes périphériques. La villa moderne suburbaine, de plain-pied avec garage et jardin, devient une spécificité nationale. Parmi les maisons qui se détachent de la production courante, on retiendra, entre autres, celles réalisées par l'équipe Baucher-Blondel-Filippone, celles de Jacques Dupuis et Albert Bontridder, de Hoet-Segers, Pierre Guilissen, Jacques Dolphyn, Robert Courtois, Henri Montois...



Expo 58 – Projet de concours pour Coca-Cola Pierre Van Beginne © AAM



Maison personnelle de l'architecte Albert Bontridder 1958 © AAM

L'appartement s'impose

La demande de logements neufs fait émerger des promoteurs immobiliers, Etrimo, Amelinckx, Broens... qui se lancent dans la construction d'immeubles à appartements pour la classe moyenne. Certains architectes s'en font une spécialité à l'exemple de Jacques Cuisinier (la Magnanerie à Forest, la Résidence du Lac à Ixelles). Charles Van Nueten conçoit pour le Foyer bruxellois un ensemble de logements sociaux rue Haute et Renaat Braem la Cité Modèle au Heysel.

Le prix Van de Ven

Baromètre de l'esprit du temps, le très apprécié prix Van de Ven avait été fondé en 1928 par l'industriel du même nom. Interrompu en 1941, il reprend en 1950 et prend fin en 1968. Parmi les lauréats en 1958, les architectes associés Baucher et Blondel, Jacques Wybauw l'architecte Bayens de Renaix, les architectes associés Montois et Courtois et Constantin Brodzki.

Le mur se fait léger

Le Lever house, premier édifice en mur-rideau construit à New York de 1950 à 1952 d'après les plans de l'architecte Gordon Bunshaft, devient rapidement une icône mondiale et une source d'inspiration pour de nombreux architectes. En Belgique, le mur-rideau s'impose avec la construction de la cité administrative de l'État.

Architecture industrielle et matériaux nouveaux

Les architectes De Meutter et Koning, après avoir réalisé le pavillon Coca-Cola à l'Expo 58, étudient les plans de l'usine d'embouteillage Coca-Cola à Saint-Denis-Westrem. Parmi les réalisations industrielles du moment, on note le dépôt Englebert à Bruxelles, l'usine de torréfaction du café Chat Noir à Liège, le palais d'exposition du Zuidpark de la ville de Gand, la nouvelle usine des Ateliers de Delle à Uccle, etc.

Les grands équipements

Des grands travaux liés à l'Expo 58, le chantier de la nouvelle aérogare de Zaventem, l'«Aérogare 58», est une des constructions majeures de l'époque et une des plus représentatives du style de l'époque (Maxime Brunfaut, Géo Bontinck et Joseph Moutschen, architectes). À Liège, les architectes du Groupe E.G.A.U. (Hyacinthe Lhoest, Jules Mozin, Charles Carlier), réalisent la gare des Guillemins aujourd'hui remplacée par celle de l'architecte espagnol Calatrava.

Le mobilier comme label

Avec les années cinquante, le meuble prend une dimension artistique nouvelle et les architectes sont de plus en plus attentifs au choix des éléments qui prendront place dans leur architecture. Créateurs et éditeurs exposent dans des showrooms : Entexa avenue de la Toison d'Or, EMCE (meubles combinés) rue Ravenstein, Baucher-Feron avenue Louise... Jules Wabbes fonde le Mobilier Universel tandis que Christophe Gevers dessine la Taverne du Cap d'Argent et la Taverne du Palais des Beaux-Arts de Bruxelles.

Commissaires de l'exposition
Anne-Marie Pirlot & Maurice Culot

Assistant de projet
Frédéric Delmotte

Commissaires invités
Thierry Belenger & Marc Hotermans

Presse
Christine de Schaetzen
TEL +32 (0)2 642 24 62
info@aam.be
www.aam.be

Lieu de l'exposition
Musée d'Architecture - La Loge
rue de l'Ermitage 86
1050 Bruxelles

Heures d'ouverture
Du mardi au dimanche de 12h à 18h
Fermé le lundi
Nocturne le mercredi jusqu'à 21h

Tarifs
Adultes : 4€
Réductions : 3€ architectes, enseignants, seniors
Etudiants, chômeurs, VIPO : 2€
Gratuit : -12 ans
Ecoles : 1€/enfant
A partir du secondaire : 2€/personne
Visites guidées : 60€ (semaine)
70€ (nocturne et weekend) + 3€/personne

Presse
Christine de Schaetzen
tél : +32 (0)2 642 24 75
gsm : +32 (0)478 44 39 34
email : chris.deschaetzen@gmail.com

Visuels de l'exposition sur demande
© aam

* * * *

LES COULISSES D'UN FESTIVAL DE FILMS,

par Michel de Schaetzen,
fils de Gérard et Anne de Schaetzen



Michel, est tout à fait à l'extrême gauche de l'image, et Arnaud, en beige, à l'extrême droite de l'image.

Si tout le monde connaît le Festival de Cannes, c'est moins évident quand il s'agit de savoir à quoi servent exactement ces milliers d'autres festivals de films à travers le monde. Je vais tenter d'y répondre à travers mes différentes expériences.

Un festival de film, c'est quoi ?

Le but principal d'un festival de film est de faire la promotion de films.
Le rôle principal d'un festival est d'aller à la recherche de ces films qui ne bénéficient pas toujours de la visibilité qu'ils méritent.

En clair cela veut dire que, pour qu'un film arrive jusque chez vous, il doit avoir été acheté par un distributeur belge qui lui-même a trouvé le film dans un marché du film. Ces marchés ressemblent plus à une foire au boudin qu'à autre chose. Celui qui fait le plus de bruit sortira gagnant. Du coup, beaucoup de bijoux passent à travers les mailles du filet et échappent à nos chers distributeurs.

En tant que festivals nous allons donc à la recherche de ces films hors du commun, qui n'ont pas réussi à trouver un acheteur, pour les montrer au public belge, qui n'aura souvent pas d'autre occasion de les voir, et, dans le meilleur des cas, pour les aider à trouver un distributeur belge.

Les festivals de films s'adressent donc principalement à tous les spectateurs désireux de découvrir des nouveautés au cinéma, des films souvent légèrement en avance sur leur temps mais toujours pleins d'émotions fortes et justes.

Comment je suis tombé dans la soupe ?

Ma première expérience au sein d'un festival de films s'est déroulée à Naples. J'étais là-bas pour le plaisir mais aussi, et surtout, pour le mythe entourant la ville, pour la musique napolitaine, pour la pizza et accessoirement pour apprendre l'italien. C'est en sonnant à la bonne porte que j'ai pu intégrer l'équipe du Festival du Film de Naples. La programmation de ce festival présente des films venant de pays de la région méditerranéenne (ce qui comprend aussi bien la Tunisie que la France). Outre la qualité des films, les fêtes organisées dans les villas avec vue sur la baie de Naples étaient inoubliables.

J'ai ensuite continué mon aventure au Canada en participant au lancement d'un nouveau festival de films au Québec, le Festival du Film de Tremblant qui en est à sa troisième édition cette année. Pour ce festival, je suis programmateur pour l'Europe et je vais donc à la recherche de films européens dans les principaux marchés du film, c'est-à-dire à Berlin et à Cannes.

Depuis lors, je suis rentré à Bruxelles où j'organise le Festival du Film Européen de Bruxelles qui a lieu chaque année fin juin-début juillet à Flagey. Pour ce nouveau challenge, la famille ne m'a pas abandonné puisque j'ai pu avoir l'aide de Léopold (fils de Frédéric ainsi que mon filleul) et d'Arnaud (fils de Damien) qui sont venus aider en tant que bénévoles durant le festival. J'en profite pour les remercier. Et cela crée sans doute des vocations puisqu'Arnaud participe maintenant également au nouveau festival de cinéma chinois Ciné Chine qui a eu lieu récemment à Bruxelles.

Le Festival du Film Européen de Bruxelles, c'est quand ?

Le Festival du Film Européen de Bruxelles existe depuis 1976. Il était auparavant connu sous le nom de Festival du Film International de Bruxelles et avait lieu à l'Albertine, puis au Kladaradatch Palace (Boulevard Anspach). Pour la sixième année consécutive, le Festival du Film de Bruxelles se concentre sur le cinéma européen, ce qui est légitime pour la capitale de l'Europe.

Le défi que nous nous sommes imposé est de présenter une compétition composée uniquement de premiers ou deuxièmes long-métrages. Si ces films sont plus difficile à identifier, car on ne peut jamais se reposer sur un acquis, ce choix donne toute la légitimité au festival. Un film tel que «Toto le héros» de Jaco Van Dormael pourrait y être présenté tout comme «Podium», le premier film de Yann Moix avec Benoît Poelvoorde.

Le film qui a remporté tous les prix l'année passée était «California Dreamin' – endless», film roumain que je vous conseille de voir. Le film n'est sans doute déjà plus dans les salles, mais devrait bientôt arriver en DVD ou sur notre petit écran.

Pour les cinéphiles et autres amateurs du genre, la presse spécialisée vient d'annoncer qu'Olga Kurylenko, membre de jury au festival en 2007, a été choisie comme nouvelle James Bond girl dans le prochain film «Bond 22», aux côtés de Daniel Craig. (Son numéro de GSM peut être obtenu contre paiement – contacter la rédaction).

Le Festival du Film Européen de Bruxelles se veut avant tout être un festival décontracté et convivial, orienté vers le public : peu de protocole mais une envie féroce de découvrir les nouvelles tendances du cinéma européen.



En 2008, le Festival du Film Européen de Bruxelles aura lieu du samedi 28 juin au dimanche 6 juillet à Flagey. Pour être tenus au courant, je vous invite à vous inscrire à la newsletter sur le site du festival : www.fffb.be.

* * * *

GLANÉ POUR VOUS ...

par Frédéric Harou.

UN St. BERNARD POUR ENTREPRISES
EN DIFFICULTE !

Un article paru dans le journal «La Meuse», du 3 novembre 2007, nous dresse un aperçu et un bilan déjà bien positif du parcours professionnel de Louis de Valensart Schoenmaeckers (petit-fils d'Oscar † et Henriette † de Schaetzen, fils de Paul † et Ivette de Valensart Schoenmaeckers) qui se décrit lui-même comme «un artisan, entrepreneur et développeur de P.M.E».



Louis de Valensart (à droite), se dit « développeur de P.M.E.

C'est à l'occasion de la reprise de l'entreprise de chauffage «POLYTHERM», située à Ans, par le holding «ALL INVEST» que dirige Louis de Valensart, que ce quotidien nous fait découvrir le rôle «salvateur» qu'il remplit dans la vie économique de la région de Liège. Depuis, «POLYTHERM» compte déjà quatre travailleurs de plus.

Louis de Valensart n'en est pas à sa première «remise en selle» de société en difficulté. Au long de son itinéraire professionnel, Louis avait depuis quelques années «accompagné puis développé» la firme DURLEM d'Hermalle-sous-Argenteau (importatrice de produits sanitaires et de chauffage). Depuis quelques mois, elle vole à nouveau de ses propres ailes.

En 2004, via son holding «ALL INVEST», il reprend le fonds de commerce de la société BIMA STOCK (firme qui fournissait des pièces détachées pour l'électroménager) alors en faillite. Aujourd'hui cette société, non seulement a redémarré, mais s'est développée et compte huit magasins en Wallonie.

L'article du journal «La Meuse» ajoute que dans un avenir proche, «ALL INVEST» diversifiera ses investissements, notamment dans le domaine immobilier.

Constater que certains participent activement à la sauvegarde et au développement de la vie économique en Wallonie, en redonnant espoir, est très encourageant.

* * * *

REVUE DE PRESSE

Extrait de la Revue pour le Notariat, avec son aimable autorisation, de nov. - déc. 2007 - janv. 2008.

**LA BASOCHE EST PLUS
QUE JAMAIS ACTIVE ET VIVANTE,
MERCI.**

**Interview de Laurence de Schaetzen, présidente,
fille de Stany † et Nicole † de Schaetzen van Brienem.**



La Basoche (Union Professionnelle des employés de notaire) est une des plus anciennes organisations notariales. D'aucuns la considèrent comme désuète et dépassée. Quelle est votre attitude à cet égard et quelle politique la Basoche compte-t-elle mener sous votre présidence ?

Laurence de Schaetzen : S'il est vrai que la création de notre union professionnelle date de 1911 et qu'elle est donc presque centenaire, elle n'est certainement pas désuète et dépassée. La preuve en est ma nomination comme présidente, la première femme et la plus jeune présidente jamais élue. (avec des rires et sans aucune prétention !!!).

Au départ, mes priorités comme présidente sont :

- la formation continue des employés,
- une meilleure gestion du personnel au sein des études,
- mieux faire connaître la Basoche à tous les employés pour pouvoir augmenter le nombre de membres.

Je me suis engagée comme présidente de la Basoche car je trouve que nous faisons un métier passionnant et motivant. L'existence d'une association comme la nôtre me paraît indispensable pour pouvoir regrouper les collaborateurs du notariat et canaliser les initiatives individuelles existantes.

Quand je parle de gestion et de formation du personnel, ces notions me semblent tellement évidentes dans le contexte actuel et omniprésent de meilleur engagement et de rentabilité des entreprises.

Si vous disposez d'un personnel capable de s'impliquer à fond dans son travail grâce à une bonne formation et qui, par une gestion du personnel dynamique, valorisante et humaine de la part de l'employeur, reste motivé, vous avez constitué un des piliers fondamentaux de la rentabilité.

Dans le même ordre d'idées : la Basoche n'est pas un syndicat reconnu, mais participe indirectement -par une représentation de quelques-uns de ses membres à la commission paritaire- aux pourparler avec des employeurs. Comment préparez-vous ces contacts ?

C'est exact que notre Union n'est pas un syndicat reconnu, surtout parce que le nombre d'employés dans le notariat n'atteint pas le minimum de travailleurs dans le secteur pour solliciter le statut de syndicat.

Notre Union Professionnelle prête l'oreille à notre base (les employés) et prend note des desiderata relatifs aux différents niveaux sociaux (classifications, salaires, assurance de salaire en cas de maladie, assurance hospitalisation, pension complémentaire 2^{ième} pilier, etc).

En accord avec les délégués syndicaux des grands syndicats, nous préparons une note d'exigences, laquelle est transmise à la délégation patronale de la Commission Paritaire.

Considérez-vous que la Basoche est représentative pour l'ensemble du personnel des études ?

Certainement, oui. En effet, ceux qui sont affiliés à notre association montrent leur engagement et leur solidarité : ils bougent, ils existent, ils proposent, ils discutent.

Ceux qui ne se montrent pas, tombent dans le "qui ne dit mot, consent" ! Ils acceptent donc, tacitement, les accords passés avec les employeurs et les propositions ou revendications émises par l'association.

Le nombre de nos cotisants pourrait laisser supposer que nous ne représentons pas la majorité des employés dans le notariat. Mais connaissez-vous une profession où tous les membres s'associent volontairement (et non obligatoirement) à l'association qui souhaite la représenter ?

La raison de la non-cotisation par tous les collaborateurs n'est pas due à un désaccord avec nos idées mais bien à un manque d'engagement et de solidarité, attitude qui devient malheureusement une caractéristique majeure de notre société.

Il faut savoir que les non-membres bénéficient des mêmes avantages majeurs que les membres. Ce problème se pose dans tous les secteurs, également à l'étranger. Si nous devons effectuer la comparaison avec d'autres professions, nous n'aurions pas à rougir du "score" de la Basoche.

Nous considérons donc être un interlocuteur valable.

Quelles sont les revendications actuelles et futures de la Basoche ?

Je n'aime pas le terme "revendication". Notre but premier est d'oeuvrer (avec les notaires) au bien-être des employés de notaires et donc aussi de la profession entière. Il faut distinguer d'une part nos actions auprès des membres : cela va de l'organisation du Congrès annuel au soutien de chaque section pour leurs organisations de journées récréatives ou de conférences sur des thèmes professionnels, et d'autre part notre implication dans différentes commissions gérées paritairement avec les notaires (Caisse de pension complémentaire, Fonds social, Ifon, Fonds de financement pour l'emploi dans le notariat, commission paritaire, formation professionnelle, ...).

Notre association est là pour mettre en évidence certains problèmes, et s'efforce, par une approche globale pour tous les employés, de les résoudre au préalable et "en douceur" avec les notaires afin d'éviter des conflits directs dans les études. Le but est d'aboutir à des règles claires et applicables dans chacune des études, et qui peuvent satisfaire tous les intéressés.

Dans quels autres domaines La Basoche est-elle active (publications, formation, congrès, ...) ?

En ce qui concerne les publications, nous sommes à un tournant de notre histoire, car au 1er janvier 2008, la revue "Waarvan Akte – La Basoche" n'existera plus. Celle-ci était essentiellement le fruit de la collaboration avec le professeur Meullemens (KUBrussel).

Pour diverses raisons, l'Assemblée Générale a voulu mettre fin à cette collaboration et au contrat qui nous liait avec les éditions "La Charte". Cette revue sera remplacée par l'envoi d'un bulletin d'information reprenant les nouveautés sociales relatives à notre profession, ainsi que les comptes-rendus des activités de nos sections. Il ne s'agira donc plus d'une revue à caractère exclusivement juridique. Y figureront également des cas vécus, des problèmes quotidiens au sein de nos études et leur résolution, des résumés des dernières modifications législatives.

Quant à la formation, notre association a toujours été très présente et impliquée dans la formation des clercs.

Cependant, l'évolution et les modifications récentes tant du côté du CF que du NR en ce qui concerne les formations pour clercs, nous ont donné le sentiment :

- que la collaboration avec la Basoche était moins recherchée, ce qui est dommage car nous représentons ceux à qui la formation est destinée et connaissons donc bien les demandes.
- que cette formation devait être plus rapide dans un premier temps par souci d'efficacité et de rendement et ensuite plus ciblée pour ne couvrir qu'une matière ou une attribution professionnelle déterminée, en oubliant la formation de base générale qui était dispensée jusqu'à présent.

J'ai moi-même suivi les cours pour clercs "mouture ancienne", formation que j'ai vivement appréciée et qui m'a permis, malgré mes études scientifiques, de non seulement accrocher à cette profession, mais également d'y évoluer.

Chaque année nous organisons un Congrès, alternativement dans chaque région du pays, reprenant :

- 1° un exposé autour d'un thème choisi (Couverture sociale : aujourd'hui et demain (Thème du Congrès de 2008), la gestion du stress, la responsabilité du collaborateur, l'évolution du notariat en Europe ...),
- 2° les informations des différentes commissions et
- 3° l'Assemblée Générale annuelle.

Ce Congrès est également l'occasion pour les membres de lier des contacts amicaux avec des collègues de toute la Belgique. Nous y invitons, par ailleurs, des délégations étrangères (Pays-Bas, France, Allemagne et Luxembourg).

De plus, nous avons créé un site web présentant en détail notre union professionnelle et comprenant une mine d'informations pour nos membres : www.notarisklerken-basoche.be.

Comment La Basoche perçoit-elle la nouvelle classification des employés des études et institutions notariales ? Avez-vous collaboré à son établissement ?

La nouvelle classification des fonctions a vu le jour au sein de la Commission Paritaire, par la CCT du 25 janvier 2005.

Nous avons participé au groupe de travail (composé de notaires, de plusieurs représentants de la Basoche et des délégués syndicaux, membres de la Commission Paritaire) qui a été chargé dès le début des discussions, de mettre en place et de suivre cette nouvelle classification des fonctions. Ce groupe de travail était épaulé par une entreprise spécialisée dans le domaine, la NV OPTIMOR.

Le résultat offrait au notariat un instrument de travail performant qui devait permettre de juger les employés déjà en fonction mais aussi le personnel nouveau à engager, quant à leur contribution précise au sein de l'étude. Ce jugement, qui se fait par un logiciel très pointu, classe le collaborateur dans le groupe de fonctions adéquat, avec son barème correspondant.

Malheureusement, nous devons constater que l'intégration des employés par les notaires dans le nouveau système, dans de nombreux cas, n'a pas été faite de manière rigoureuse.

Un premier "tour d'horizon" parmi tous les employés, amène à la conclusion que beaucoup de collègues sont insatisfaits des conditions pratiques dans lesquelles s'est déroulée leur classification et sont maintenant confrontés à de mauvaises perspectives d'avenir pour leur carrière professionnelle dans le notariat;

Un deuxième "tour d'horizon", qui portait essentiellement sur les raisons pour lesquelles aucune procédure d'appel prévue dans la CCT en cas de mécontentements n'a été entamée, montre que les mécontents n'osent pas se manifester et craignent la détérioration de leur ambiance de travail. Il est également apparu que plusieurs personnes ont changé d'employeur.

Il serait dès lors très utile de faire procéder par un groupe de travail à une évaluation complète, et de procéder à l'analyse tant des résultats de l'enquête de la Basoche que des défauts du système qui ont été mis en évidence par nous et par les syndicats.

Participez-vous à d'autres initiatives notariales à tous les niveaux et dans le sens le plus large (Compagnies, Cercles d'études, Fédération du Notariat, Chambre nationale, services sociaux, associations des licenciés, etc.) ?

Nous sommes représentés, comme je l'ai dit ci-avant à la Commission Paritaire, à la Caisse nationale de Pension complémentaire, au Fonds Social, dans l'Ifon et le Fonds de Financement pour l'emploi dans le Notariat.

Nous sommes en contact régulier avec la Fédération, pour toutes sortes de problèmes ou sujets qui pourraient préoccuper les employés et les notaires.

Nous avons cependant parfois le sentiment de ne plus être considérés par la Fédération comme un interlocuteur privilégié comme par le passé.

Je répète qu'un des points nous tenant à coeur est la formation permanente. Cela fait déjà un certain temps que nous demandons que des après-midi d'études soient organisées pour les employés non licenciés en droit. On nous répond que les après-midi d'études actuellement organisées pour les notaires sont accessibles à tous les employés. Mais tout le personnel n'a pas une formation universitaire, et les nouvelles législations de plus en plus compliquées devraient leur être présentées de manière moins théorique, en se basant sur la pratique quotidienne rencontrée dans les études.

Nous demandons également depuis longtemps des formations au sujet de la "Comptabilité notariale".

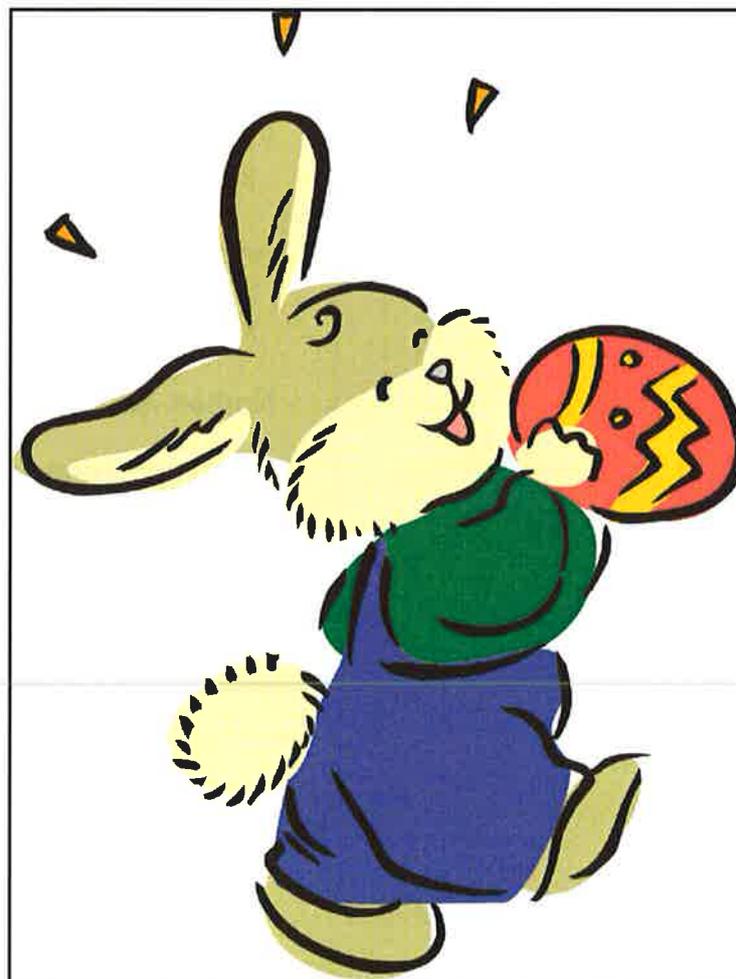
Nous sommes conscients que c'est un sujet délicat, vu la disparité de la tenue des comptabilités entre les différentes Chambres (le calcul des frais d'actes par exemple). Cependant, différentes méthodes sont acceptées par les réviseurs d'entreprise et une formation pourrait exposer ce qui est légalement prescrit, ce qui est également toléré et ce qui est absolument interdit. Je veux à ce sujet renvoyer à l'actualité et aux grands contrôles fiscaux réalisés récemment dans les études.

Je veux, pour conclure, encore insister sur notre but commun avec tous les notaires et la Fédération : le bien-être du notariat.

Un notariat fonctionnant bien sait se préoccuper de la satisfaction et de la performance de ses collaborateurs. Des collaborateurs satisfaits et performants, qui sont une nécessité dans chaque étude, auront à coeur le bon fonctionnement du notariat. Et si chaque étude fonctionne correctement, elle enverra automatiquement une image positive au monde extérieur. Et la boucle est bouclée.

* * * *

Solution de la devinette de la page 12 : réponse dans le prochain numéro.



JOYEUSES FÊTES DE PÂQUES !!!

Les enfants du Chevalier Oscar-Joseph Schaetzen (1836-1907)*

x 1 Hortense-Henriette Schaetzen

x 2 Marie-Thérèse de Corswarem

- Ludovic-Arnould (1859-1931)
x Caroline van Brien

- Céline (1866-1922)
x Pierre Claes

- Ulric-Charles (1867-1868)

- Paul-Théodore (1868-1958)
x Marguerite de Borman

- Joseph-Alfred (1870-1940)
x Valérie Roelants

- Marguerite (1871-1955)
x Louis de la Vallée Poussin

- Thérèse (1872-1929)
x Gaëtan Boux

- Frantz-Joseph (1875-1956)
x Maria Roelants

- Arnould-Hyacinthe (1876-1962)
x 1 Marie-Henriette Rosseeuw
x 2 Catherine van der Noot de Moorsel

- Norbert-Adrien (1878-1921)

- Eva (1880-1959)
x Raoul Harou

- Lutgarde (1884-1951)
x Léon Henry de Hassonville

Source : Biographie du Chevalier Oscar-J. de Schaetzen par Hubert de Schaetzen van Brien (1983).

*Tous les Schaetzen vivants descendent de lui.